

**AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE  
RELATIVEMENT AU RECOUVREMENT DES COÛTS  
LIÉS AUX COMPTEURS INTELLIGENTS**

**Enersource Hydro Mississauga Inc.**

Enersource Hydro Mississauga Inc. (« le requérant ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario, le 24 juillet 2008, en quête d'une ordonnance comptable en vertu de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, relativement au recouvrement des coûts encourus par le requérant concernant les compteurs intelligents. La Commission a assigné à la requête le numéro EB-2008-0265. La décision de la Commission concernant cette requête peut avoir une incidence sur tous les clients desservis par le requérant. Le requérant a encouru des coûts pour les activités liées aux compteurs intelligents, du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 avril 2007. Ces coûts ont été examinés lors d'une audience combinée entendue en 2007, et ont été approuvés par la Commission le 8 août 2007 (instance EB-2007-0063).

Le requérant a demandé à la Commission d'examiner et d'approuver les coûts encourus relativement aux compteurs intelligents jusqu'au 31 décembre 2007 et de permettre au requérant de disposer des montants afférents dans ses comptes d'écart pour les compteurs intelligents et d'inclure ces coûts dans son assiette tarifaire.

**Comment consulter la requête des requérants**

Des exemplaires de la requête sont disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et sur son site Web ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ainsi qu'aux bureaux du requérant et sur son site Web (les adresses sont indiquées ci-dessous).

Le requérant a demandé à la Commission de traiter de manière confidentielle certains renseignements présentés dans la requête. Le requérant a déposé une version épurée et non confidentielle de la requête, laquelle est actuellement disponible dans le dossier public. La Commission traitera la demande de confidentialité du requérant au début de l'instance.

### **Comment participer à l'instance tarifaire**

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite relativement à la requête du requérant, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient la tenue d'une audience orale. Si vous vous objectez à une audience écrite en l'espèce, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toutes les objections à la tenue d'une audience écrite doivent parvenir à la Commission, et aux requérants, au plus tard **10 jours** suivant la date de publication ou de signification du présent avis, aux adresses indiquées plus bas.

La Commission peut attribuer des frais dans cette instance. Vous devez présenter votre requête d'admissibilité aux frais dans une lettre, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis.

Toute personne désirant des renseignements ou des documents du requérant autres que les pièces déposées auprès de la Commission et qui sont pertinents pour l'audience doit déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la Commission et en faire parvenir un exemplaire au requérant le **12 septembre 2008** ou avant cette date. Le requérant doit déposer auprès de la Commission des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties qui les ont posées, au plus tard le **26 septembre 2008**.

Toute personne désirant présenter des observations concernant la requête doit les déposer auprès de la Commission et les faire parvenir au requérant d'ici le **10 octobre 2008**. Si le requérant désire répondre aux observations, il doit déposer sa réponse par écrit auprès de la Commission, et la faire parvenir à toutes les parties qui ont présenté des observations, d'ici le **20 octobre 2008**.

### **Comment déposer des documents auprès de la Commission**

Vous devez déposer deux copies papier et une copie électronique de tous les dépôts auprès de la Commission en réponse à cet avis. Si vous avez déjà un identificateur d'utilisateur, veuillez présenter la copie électronique de votre demande d'intervention dans le portail Web de la CEO : [www.errr.oeb.gov.on.ca](http://www.errr.oeb.gov.on.ca). Si vous n'avez pas d'identificateur d'utilisateur, veuillez consulter la section Services de dépôt automatique dans le site Web de la CEO ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)), et remplissez une demande de mot de passe. Pour des renseignements sur la manière de déposer des documents et la règle d'affectation des noms, veuillez consulter les directives RESS dans la section e-Filing Services (en anglais seulement) du site Web. Si le portail Web de la Commission

-3-

n'est pas disponible, vous pouvez soumettre la copie électronique de votre dépôt par courriel à l'adresse indiquée ci-après. Ceux qui n'ont pas d'accès à l'Internet doivent présenter leur dépôt électronique sur un CD ou une disquette, dans un fichier au format PDF.

Dans votre réponse au présent avis, veuillez indiquer le numéro de dossier EB-2008-0265 dans la ligne « objet » de votre courriel ou dans l'en-tête de votre document. Il est également important d'indiquer votre nom, votre adresse postale et votre numéro de téléphone et, le cas échéant, votre adresse électronique ainsi que votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à **16 h 45** le jour exigé.

**Vous voulez en savoir plus?**

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE INSTANCE AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**ADRESSES**

**Commission :**

Par la poste :  
Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319 2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de la secrétaire de la  
Commission

Dépôts : [www.errr.oeb.gov.on.ca](http://www.errr.oeb.gov.on.ca)  
Courriel : [Boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:Boardsec@oeb.gov.on.ca)

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)  
Télec. : 416 440-7656

**Requérant :**

Enersource Hydro Mississauga Inc.  
3240, chemin Mavis  
Mississauga (Ontario) L5C 3K1

À l'attention de Sonja Potocnik

Courriel : [spotocnik@enersource.com](mailto:spotocnik@enersource.com)  
Site Web : [www.enersource.com](http://www.enersource.com)

Tél. : 905 566-2727  
Télec. : 905 566-2737

**FAIT à Toronto le 11 août 2008.  
COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission